

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	30
Représentés	11
Absent	2

Votes	
Pour	41
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 02 avril 2025

Le mercredi 02 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 20 mars 2025, s'est réuni à hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : Hassan AOUMMIS, Thierry BALIAS, Malika BENKAHLA, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Hafida FADLI, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Sébastien HUTIN, Ali ID ELOUALI, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK, Moustapha THIAM,

Étaient représenté.e.s :

MME Béatrice ALIROL pouvoir à Vasco COELHO
M. Stéphane BANCE pouvoir à Damien DESROCHES
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Ali ID ELOUALI
M. Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Yacin CHALBI
M. El Arbi CHIRRANE pouvoir à Hamida BOUGUEROUA
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
M. Terence ESSONE MENGUE pouvoir à Thierry BALIAS
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Karim GARROUT pouvoir à Moustapha THIAM
MME Bénédicte HACHE pouvoir à Hafida FADLI
M. Franklin lambert POUDY pouvoir à Monique LORES

Étaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS, Alain OMRANE

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Vasco COELHO,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L 313-1 et L 332-8,

Vu l'avis du Comité social Territorial du 12 mars 2025,

Considérant que la suppression du poste listé ci-après n'entraîne aucun reclassement, ce dernier étant vacant, et a vocation à contribuer au bon fonctionnement de service,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide de la suppression dans l'effectif du personnel communal d'un poste comme suit :

Nombre de postes supprimés	Cadre d'emplois	Intitulé de la fonction du poste supprimé	Service
1	Technicien territorial	Gestionnaire de l'occupation du domaine public	Commerces et marchés forains

ARTICLE 2 : Décide de la création dans l'effectif du personnel communal de deux postes comme suit :

Nombre de postes ouverts	Cadre d'emplois	Intitulé de la fonction du poste ouvert	Possibilité de pourvoir le poste sur le fondement l'article 332.8 du CGFP			
			Motif du recrutement	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
1	Rédacteur territorial	Chargé de mission commerces et animation	Article 332.8 du CGFP	- Accueillir, informer et orienter les entrepreneurs et enseignes commerciales et artisanales dans leur projet d'installation et/ ou de développement ; - Réaliser un travail de terrain, en centre-ville et dans les quartiers périphériques afin de recenser les attentes et préoccupations des commerçants, identifier les mutations commerciales, les travaux et enseignes à régulariser en lien avec le service de l'urbanisme et les services techniques de la Ville ; - Assurer la gestion des autorisations temporaires d'occupation du domaine public ;	Disposer d'une formation initiale de niveau 5 ou équivalent	Rémunération indiciaire déterminée au regard du grade de recrutement sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250409-25-019-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

				- Assurer le suivi des marchés forains ; - Initier et mettre en œuvre des animations et événements sur des thématiques commerciales ; - Rédiger des comptes rendus, notes, rapports d'information et tableaux de suivi dans les domaines d'intervention.		
1	Rédacteur territorial/ Adjoint administratif territorial	Officier de l'état civil délégué / Agent de recueil des titres sécurisés	Article 332.8 du CGFP	- Recueillir les différentes demandes Affaires Générales et Etat Civil, renseignements des usagers, délivrance de documents dans le respect des procédures légales ; - Assurer le traitement des demandes de livret de famille, traitement des demandes d'actes (demande courrier et dématérialisé), traitement des demandes COMEDC (plateforme dématérialisée des demandes d'actes de notaire et de préfecture sous habilitation nominative par l'ANTS via carte à puce) ; - Mettre à jour les registres d'état civil avec analyse des avis de mention, acte notarié et jugement ; - Réceptionner les dossiers de mariages avec vérification de document administratif étranger émanant des consulats ou du pays ; - Réaliser les auditions pour les mariages et reconnaissances avec signalement au Procureur de la république ; - Analyser et arbitrer les dossiers de changements de nom et prénom, réalisation de rectification pour erreur matérielle, enregistrement des PACS ; - Dresser des actes d'état civil ; - Assister les élus durant les célébrations de mariages.	Disposer d'une formation initiale de niveau 4 ou équivalent	Rémunération indiciaire déterminée au regard du grade de recrutement sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux

ARTICLE 3 : Le régime indemnitaire des postes créés à l'article 2 de la présente délibération sera défini dans les limites de celui accordé aux cadres d'emplois concernés, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques et correspondant au niveau de classement des postes au sein des emplois de la collectivité.

ARTICLE 4 : La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'exercice en cours et suivants.

ARTICLE 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 02 avril 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire

A large, loopy handwritten signature in blue ink, likely of Tonino Panetta, is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature but appears to contain the text 'Mairie de Choisy-le-Roi'.